

## "Entre l'Euratom et l'OECE - une troisième solution" dans La Nation belge (10 mars 1956)

**Légende:** Le 10 mars 1956, Maurice Masoin, professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain, examine dans les colonnes du quotidien La Nation belge le projet de la Fédération des industries belges (FIB) qui, dans l'intérêt bien compris de la Belgique, vise à concilier le projet d'Euratom avec la formule défendue par l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).

**Source:** La Nation belge. Journal d'union nationale. dir. de publ. NEURAY, Paul. 10.03.1956, n° 70; 39e année. Bruxelles. "Entre l'Euratom et l'OECE - une troisième solution", auteur:Masoin, Maurice , p. 3.

**Copyright:** (c) La Nation belge

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/entre\\_l\\_euratom\\_et\\_l\\_oece\\_une\\_troisieme\\_solution\\_dans\\_la\\_nation\\_belge\\_10\\_mars\\_1956-fr-b71bce10-f56b-43ab-9d73-e1ef5d9cf139.html](http://www.cvce.eu/obj/entre_l_euratom_et_l_oece_une_troisieme_solution_dans_la_nation_belge_10_mars_1956-fr-b71bce10-f56b-43ab-9d73-e1ef5d9cf139.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/11/2015

## Entre l'Euratom et l'OECE – une troisième solution

Les partisans et les adversaires des formules Euratom et OECE se sont rencontrés la semaine dernière à Paris. Leurs débats se sont terminés par la constatation qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre les deux formules. Et cela est évident si l'on veut dire par là que l'Europe des six groupée dans l'Euratom pourrait continuer à collaborer avec les autres pays de l'OECE et réciproquement. Il n'eût plus manqué que cela. Mais cette proclamation de principe ne peut aucunement préjuger de l'organisation de l'industrie nucléaire au sein de l'Europe des six elle-même.

Le débat reste toujours ouvert à ce point de vue. Le destin de l'industrie nucléaire doit-il être confié à une organisation interétatique, s'arrogeant dès le départ plus qu'une Haute Autorité, un monopole sur toute la matière – sauf à cette organisation à céder des parcelles de ses activités à des tiers comme dans un régime de concessions ?

Ou bien ne doit-on pas faire confiance à la collaboration des entreprises sur le plan international comme sur le plan national pour réaliser en commun ce qui dépasse leurs capacités individuelles, sauf à prévoir qu'une organisation internationale assumera la promotion, la coordination et le contrôle de l'ensemble ?

C'est là toute la question. Et le débat risquait de s'éterniser, chacun répétant à satiété ses propres arguments sans entendre ceux des autres.

Mais voici qu'une troisième solution entre en lice. C'est celle qu'expose la Fédération des industries belges dans une note qu'elle vient de livrer à l'opinion.

### Un fait nouveau

La FIB représente l'ensemble des industries belges et comme telle, notamment, l'ensemble des industries intéressées au développement de l'énergie nucléaire depuis la production de matières premières, jusqu'aux transformateurs et aux utilisateurs. Elle réunit ainsi la compétence dans un domaine qui en réclame beaucoup. Son opinion en acquiert une singulière valeur.

L'on pouvait craindre qu'en un domaine qui met en cause tant d'intérêts économiques, les milieux industriels belges entendissent tirer tout le parti qu'ils pouvaient de la position exceptionnelle qu'occupe la Belgique en matière nucléaire : de renseignements britanniques et américaines. Il n'en est rien. L'industrie belge a résolument placé l'intérêt national de la Belgique dans le cadre de l'intérêt collectif de l'Europe des six en tant que celle-ci constitue la première étape vers une Europe plus large et elle entend jouer le jeu correct de la solidarité européenne.

C'est que, de toute évidence, deux postulats dominant la matière, deux postulats qui s'énoncent en deux mots : collaboration, contrôle. Ces postulats ne se démontrent plus. Et la FIB en trace en détail les conditions et les applications.

Mais si ces postulats sont aussi ceux de l'Euratom et de l'OECE en quoi les propositions de la FIB diffèrent-elles de ces deux formules ?

### Ni OECE, ni Euratom

De la formule OECE d'abord.

La FIB accepte une collaboration beaucoup plus intime entre les six pays de la petite Europe qu'avec les seize pays de la grande Europe. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du Marché commun européen et est soumise aux mêmes principes : liberté sans réserve des mouvements de marchandises, d'hommes et de capitaux intéressant l'industrie nucléaire ; approvisionnement de ce marché à des conditions normales ; en cas de pénurie de combustibles soumission de tous les pays de l'Union à des mêmes règles de répartition.

De la formule Euratom ensuite.

Cette collaboration qui s'impose en matière nucléaire, la FIB ne croit pas qu'il faut l'organiser à partir d'un organisme unique qui tout posséderait à la base et tout commanderait dans la suite : elle ne croit pas autrement dit à l'opportunité et encore moins à la nécessité d'un monopole interétatique. Au contraire, elle pense que dans une industrie qui n'en est qu'à ses débuts et qui est appelée aux plus larges développements, il faut faire la principale place aux initiatives privées et à la collaboration spontanément organisée au fur et à mesure des besoins et selon des modalités convenant à chaque objet. Il subsiste, en cette conception, un rôle très important à jouer par une Commission européenne de l'énergie atomique tant dans la promotion des initiatives et des collaborations privées que dans l'entreprise des activités complémentaires qui sortent de la compétence naturelle de l'économie privée.

En somme, tout le débat revient une fois de plus ici entre une conception collectiviste de l'énergie nucléaire qui voudrait confier la haute main de celle-ci à l'État ou plutôt aux États, et une conception libérale ou plutôt néolibérale qui fait largement confiance aux initiatives privées stimulées et complétées par l'intervention publique.

Car, à tout prendre, c'est de cela qu'il faut décider : nationalisation de l'industrie nucléaire ou liberté coordonnée et contrôlée.

Car il y a encore le contrôle. Ce contrôle doit être économique, sanitaire et militaire. C'est un des mérites du mémoire de la FIB d'avoir fait en ces domaines des propositions valables qui doivent rassurer les plus méfiants : création d'un corps d'inspecteurs internationaux et nationaux, institution d'un système d'agrégation des entreprises autorisées à détenir des combustibles fissibles, tenue d'un inventaire permanent des produits et de leurs mutations juridiques et techniques.

### **Une proposition de ralliement**

Les propositions de la FIB viennent à leur heure, car manifestement les auteurs de la relance de l'Europe cherchent leur voie.

Tout épris qu'ils soient de telle ou telle formule, ils sentent bien qu'il existe au sujet de l'Euratom des hésitations, des réticences, des objections valables pas seulement en Belgique, mais à l'étranger, en Allemagne par exemple. L'emballement de certains autres pays, de la France par exemple, pour l'Euratom, formule Armand, devrait suffire à cet égard à les mettre en méfiance. Quand un pays a trop à gagner à une formule et d'autres trop à perdre, c'est que la formule n'est pas bonne.

La relance de l'Europe ne peut pas débiter par des avantages et par des inconvénients unilatéraux. Elle doit être une œuvre d'ensemble à laquelle tous adhèrent de grand cœur. Cette formule n'est pas celle de l'Euratom ; elle est celle de la FIB.

La relance de l'Europe ne peut pas non plus, une fois de plus, diviser supranationalistes et internationalistes. Or, tel qu'il était conçu par M. Armand, l'Euratom était nettement supranationaliste. La FIB s'est tenue à cet égard sur un plan sûr, celui qui est proposé par les experts du marché comme eux-mêmes : un Conseil des ministres se prononçant à l'unanimité, assorti d'un Comité des suppléants et aidé dans ses tâches par un « Board » international chargé de maintenir les contacts entre les gouvernements, de procéder à des enquêtes et de donner des avis, sans autre autorité que son autorité morale qui sera grande. Que l'on remplace en ce schéma le mot « Board » par les mots « Commission européenne de l'énergie atomique » et l'on aura l'essentiel des propositions de la FIB en cette matière spéciale.

Ce n'est pas tout encore. L'organisation de l'industrie nucléaire en Europe ne peut pas être la seule affaire des États, ni de l'économie privée, ni des producteurs, ni des travailleurs séparément. Les propositions de la FIB prévoient la constitution sur le plan international et sur les différents plans nationaux de comités consultatifs qui associeraient à cette œuvre producteurs, travailleurs et utilisateurs.

On le voit à ces traits, le rapport de la FIB n'est pas une note d'opposition qui sépare, mais une proposition de conciliation qui réunit.

L'on voudrait que faisant table rase des préjugés acquis et des propositions prises, chacun se reprit à reconsidérer le problème à partir de ces propositions.

Maurice Masoin